



PRÉFET
DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° DP 012 210 25 20001

date de dépôt : 28 Janvier 2025

demandeur : Mr MATHA Lionel

pour installation panneaux photovoltaïques noirs sur
bac acier-1150m²

adresse terrain : 783 Route de La Fouillade
, à Saint-André-de-Najac (12270)

parcelles : AB247

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron
Affaire suivie par :
Nathalie PEROU
05 81 19 62 30

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE
délivré par le Maire au nom de l'État**

Le maire de la commune de Saint-André-de-Najac certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Mr MATHA Lionel enregistrée sous le numéro **DP 012 210 25 20001** pour le projet ci-dessus référencé **avant le 3 Mars 2025**.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Saint-André-de-Najac, le 3 Mars 2025

Le maire,
Christophe DEGA

